

Plus 8 000 Adhérents
répartis sur l'ensemble
du territoire national



Votre partenaire gestion

CNA2C - Centre de Gestion Agréé
Siège social : 12, bd de la Résistance
CS 10395 56009 VANNES Cedex
Tél. 02 97 01 09 75 - www.cna2c.fr

Voyez plus loin !

Gérer c'est anticiper



Découvrez
L'ECF



Votre partenaire gestion

Conjuguer fiscalité et sérénité

Le Centre de Gestion Agréé Contrôle et Cohérence (CNA2C), est une Association loi 1901, créée et administrée par des Associations de Gestion et de Comptabilité (experts-comptables sous forme associative) mais également par ses adhérents. Il incarne la synergie d'une coopération entre différents acteurs économiques œuvrant ensemble avec le même esprit associatif.

Il assure, depuis plus de 15 ans auprès des petites entreprises commerciales ou artisanales, agriculteurs et prestataires de services, une mission d'assistance dans leur gestion et dans la prévention de leurs difficultés, une mission de formation, ainsi qu'une mission de sécurisation fiscale.

C'est un réseau de plus de 8 000 Adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national.

Adhérer au CGA vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux importants et d'une sécurité fiscale renforcée.

Être adhérent CNA2C

Toute entreprise relevant des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ou des Bénéfices Agricoles (BA) peut adhérer au CNA2C. Et ce peu importe sa taille (TPE/PME...), qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle ou d'une société. Peu importe qu'elle soit assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

Adhérer au CNA2C c'est profiter comme des milliers d'entreprises à travers la France de la même qualité de service, d'une expertise fiscale et en gestion accrue, développée au fil des années et alimentée par une équipe motivée.

Précision importante : un centre de gestion agréé n'a pas vocation à établir les comptes annuels des adhérents et ne tient pas leur comptabilité. Cette mission reste à la charge des adhérents ou de leur expert-comptable.



Prêt pour un examen de conformité fiscale ?



Qu'est-ce que l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) ?

C'est un nouveau service que nous vous proposons afin de sécuriser votre fiscalité, qui vous inscrira dans une relation de confiance auprès de l'administration fiscale et de vos partenaires !

Il s'agit d'un examen auquel vous souscrivez librement pour un exercice donné. Peu importe que vous soyez en société ou exercez en entreprise individuelle, que vous soyez soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ou encore la taille de votre entreprise.



Quels sont les avantages fiscaux de l'adhésion à un centre de gestion agréé ?

Les bénéfices pour l'entreprise

Une cotisation unique qui couvre un ensemble de services



Des avantages fiscaux :

- Une non-majoration de votre résultat de 10%⁽¹⁾
- Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité égale au 2/3 de vos dépenses en comptabilité plafonnée à 915€.⁽²⁾



Des outils de gestion et de préventions :

- Un dossier de gestion annuel vous permettant de visualiser de façon claire les principaux chiffres de votre activité, sur trois années.
- L'accès aux statistiques nationales de votre profession. Couplées au dossier de gestion vous pouvez situer votre entreprise par rapport aux moyennes de votre profession.
- De l'information par newsletters, sur notre site www.cna2c.fr et par l'envoi d'un livret d'actualité fiscale, sociale, comptable, juridique et de gestion en lien avec votre régime d'imposition.
- L'accès à des formations gratuites en gestion sur la majeure partie du territoire national.



(1): Non majoration applicable aux entreprises et sociétés soumises à l'impôt sur le revenu sur votre exercice clos en 2022.

(2): Réduction d'impôt applicables aux entreprises et sociétés ayant optées au régime réel sur option. La réduction est égale aux 2/3 des frais exposés pour la tenue de la comptabilité et adhésion à un organisme agréé, plafonnée à 915€.

L'Examen de Conformité Fiscale (ECF)

Sécurité • Confiance • Sérénité
transparence • indépendance



Pourquoi un ECF ?

- 1 Pour l'entreprise elle-même :**
 - Réduire le risque de contrôle fiscal
 - Éviter et réparer d'éventuelles erreurs fiscales
 - Éviter les pénalités et intérêts de retard appliqués en cas de contrôle de l'administration
- 2 Envers les tiers :**
 - Gage de sincérité économique auprès de tiers (banques, clients, fournisseurs)
 - Un atout supplémentaire à transmettre lors d'appels d'offres
 - Gage de confiance en cas de cession ou transmission



Pourquoi avec un CGA ?

La fiscalité est notre cœur de métier. En effet, avec nos contrôles existants nous avons développé et acquis un véritable savoir faire dans ce domaine.

En tant que tiers de confiance et par notre présence nationale, nous assurons cette mission en toute indépendance (condition sine qua non pour mener correctement un tel audit).

Enfin, notre forme associative à but non lucratif nous pousse à proposer l'ECF pour un coût calculé au plus juste.

